

Délibération n° 2007/0047

Séance du 14 février 2007

**HAUSSE DES TARIFS DES CARTES IMAGINE'R
POUR L'ANNEE 2007-2008**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile de France,
- VU** la décision du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France du 25 mars 1975 portant division en cinq zones de la région des transports parisiens,
- VU** la décision du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France du 25 octobre 1990 portant fixation des modalités tarifaires de l'extension de la région des transports parisiens à l'ensemble de l'Ile-de-France,
- VU** la décision du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France du 18 juin 1998 portant création d'abonnements destinés aux collégiens et lycéens,
- VU** la décision du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France du 18 juin 1998 portant création d'abonnements destinés aux étudiants,
- VU** le rapport n° 2007/0047,
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 9 février 2007,

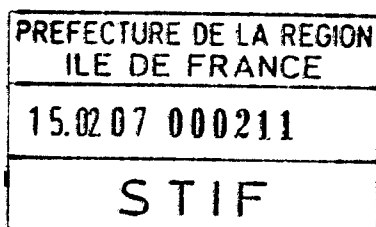
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : pour les cartes Imagine'R, à partir de l'année scolaire 2007/2008, la division de la région des transports d'Ile de France en huit zones est remplacée par une division en six zones par fusion des zones 6,7 et 8.

ARTICLE 2 : les taux de hausse de la carte Imagine'R scolaire et de la carte Imagine'R étudiant, pour l'année 2007-2008, sont fixés à 1,8%

ARTICLE 3 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.



Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON